

## **- Bulletin d'inscription -**

**A retourner à la délégation avec règlement à l'ordre de l'APF :  
8, rue des Frères Lumière 56000 Vannes  
ou sur le village festif le jour même**

**Nom :** ..... **Prénom :** ..... **Age :** .....

**Adresse** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Email :** ..... **Tél :** .....

### **Mobilité : (entourer)**

- ♦ Fauteuil manuel
- ♦ Fauteuil électrique
- ♦ Semi valide
- ♦ Valide

### **Accompagnement lors de la randonnée :**

- J'ai besoin d'un accompagnement       J'accepte d'accompagner une personne en situation de handicap       Je viendrai avec mon accompagnateur

### **Inscription :**

3 € x ..... (nombre de personnes) = ..... € Je règle en     Espèce     Chèque

**Je certifie avoir pris connaissance et accepté le règlement dans son intégralité et atteste ne pas avoir de contre indication médicale pour la pratique de cette activité. Je déclare emprunter et respecter le circuit proposé sous mon entière responsabilité. Un non respect de la réglementation entraînera l'exclusion immédiate de la randonnée et dégagera l'organisation de toute responsabilité à l'encontre du participant.**

**Fait à** ..... **le** .....

**Signature suivie de la mention « lu et approuvé » :**

**Autorisation parentale :**

Je soussigné(e) M/Mme : .....

Autorise mon fils/ma fille à participer à la randonnée pédestre de l'APF, le samedi 13 mai 2017.

Il/Elle sera accompagné(e) par M/Mme : .....

**Fait à** ..... **le** .....

**Signature :**

L'Association de Paralysés de France organise dans le cadre de la « Fête du sourire » une randonnée pédestre le

**Samedi 13 mai 2017**

**de 9 h à 16 h**



une Randonnée « **accessible en fauteuil roulant** »

rassemblant personnes en situation de handicap et personnes valides

**Tarif : 3 € par personne**



**Règlement :**

1. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte et fournir une autorisation parentale.
2. Le respect du code de la route est impératif
3. Chaque participant doit respecter les sites traversés et ne jeter aucun déchet.
4. En cas de difficultés rencontrées sur le parcours, vous pouvez prévenir les organisateurs au 06 38 55 86 30
5. Il incombe aux participants de posséder une assurance responsabilité civile. La participation à une randonnée s'effectue sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles survenus durant et après la randonnée.
6. Les participants s'engagent à ne prétendre à aucun droit concernant l'utilisation de leur image à l'issue de cette randonnée, dans le cadre normal d'utilisation de l'événement en cours ou à venir.
7. L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en fonction de la météo ou tout autre événement.
8. En cas de désistement le montant des inscriptions ne sera pas remboursé.
9. La participation à la randonnée implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**CONSEILS AUX RANDONNEURS :**

- Ayons de bonnes chaussures.
- En mauvaise saison, prévoyons des bottes pour certains passages mouillés.
- Sur route, marchons en file indienne.
- Ne dérangeons pas les animaux que nous rencontrons. Respectons les priorités et biens privés.

**Contact : Association des Paralysés de France Délégation du Morbihan**  
8, rue des Frères Lumière, 56000 VANNES  
Tél : 02 97 47 14 62 Courriel : [dd.56@apf.asso.fr](mailto:dd.56@apf.asso.fr)